SECRÉTARIAT DU COMITÉ DES PARLEMENTAIRES SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE ET LE RENSEIGNEMENT

Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

La responsabilité de l'intégrité et de l'objectivité des états financiers ci-joints pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2018 et de tous les renseignements qui y figurent incombe à la direction du Secrétariat du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement (le Secrétariat). Ces états financiers ont été préparés par la direction à partir des politiques comptables du gouvernement, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes du secteur public.

La direction est responsable de l'intégrité et de l'objectivité des données présentées dans ces états financiers. Certains renseignements présentés dans les états financiers sont fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, compte tenu de l'importance relative des postes en question. Pour s'acquitter de ses obligations au chapitre de la comptabilité et de la présentation de rapports, la direction tient des comptes qui permettent l'enregistrement centralisé des opérations financières du Secrétariat. Les renseignements financiers présentés aux fins de l'établissement des Comptes publics du Canada et figurant dans le Rapport ministériel sur le rendement du Secrétariat concordent avec ces états financiers.

Il incombe aussi à la direction de tenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF) conçu pour donner une assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs sont protégés et que les opérations sont autorisées et enregistrées adéquatement, conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* et à d'autres lois, règlements, autorisations et politiques applicables.

La direction veille également à assurer l'objectivité et l'intégrité des données figurant dans ses états financiers en choisissant soigneusement des employés qualifiés et en assurant leur formation et leur perfectionnement, en prenant des dispositions pour assurer une répartition appropriée des responsabilités, en établissant des programmes de communication pour faire en sorte que tous les membres du Secrétariat sont au fait des règlements, des politiques, des normes et des pouvoirs de la direction, et en procédant tous les ans à une évaluation fondée sur le risque de l'efficacité du système de CIRF.

Le système de CIRF est conçu pour atténuer les risques à un niveau raisonnable fondé sur un processus continu qui vise à identifier les risques clés, à évaluer l'efficacité des contrôles clés associés, et à apporter les ajustements nécessaires.

Une évaluation fondée sur le risque du système de CIRF pour l'exercice s'étant terminé le 31 mars 2018 a été réalisée conformément à la *Politique sur la gestion financière* du Conseil du Trésor, et les plans d'action qui en découlent sont résumés à l'annexe sur la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers 2017-2018.
Les états financiers du Secrétariat n'ont pas été vérifiés.

Rennie Marcoux
Directrice générale

Ottawa, Canada
Le 7 septembre 2018

SECRÉTARIAT DU COMITÉ DES PARLEMENTAIRES SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE ET LE RENSEIGNEMENT

État de la situation financière (non audité)

au 31 mars

(en milliers de dollars)	**2018**	2017
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (note 4)	**503**	-
Total des passifs	**503**	-
Actifs		
Actifs financiers		
Montant à recevoir du Trésor	**503**	-
Total des actifs financiers nets	**503**	-
Dette nette ministérielle	**-**	-
Situation financière nette ministérielle	**-**	-

Obligations contractuelles (note 5)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Rennie Marcoux
Directrice générale

Ottawa, Canada
Le 7 septembre 2018

SECRÉTARIAT DU COMITÉ DES PARLEMENTAIRES SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE ET LE RENSEIGNEMENT

État des résultats et de la situation financière nette ministérielle (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	Résultats prévus 2018	2018	2017
Charges			
Examens	-	**579**	-
Services internes	-	**19**	-
Total des charges	-	**598**	-
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	-	**598**	-
Financement du gouvernement et transferts			
Encaisse nette fournie par le gouvernement		**76**	-
Variations des montants à recevoir du Trésor		**503**	-
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 6a)		**19**	
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts		**-**	-
Situation financière nette ministérielle – début de l'exercice		**-**	-
Situation financière nette ministérielle – fin de l'exercice		**-**	-

Information sectorielle (note 7)

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SECRÉTARIAT DU COMITÉ DES PARLEMENTAIRES SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE ET LE RENSEIGNEMENT

État de la variation de la dette nette ministérielle (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	**2018**	2017
Coût de fonctionnement net après le financement du gouvernement et les transferts	-	-
Variation due aux immobilisations corporelles		
Variation due aux stocks	-	-
Variation due aux charges payées d'avance	-	-
Augmentation (diminution) nette de la dette nette ministérielle	-	-
Dette nette ministérielle – début de l'exercice	-	-
Dette nette ministérielle – fin de l'exercice	-	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

SECRÉTARIAT DU COMITÉ DES PARLEMENTAIRES SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE ET LE RENSEIGNEMENT

État des flux de trésorerie (non audité)

pour l'exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)	**2018**	2017
Activités de fonctionnement		
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	**598**	-
Éléments n'affectant pas l'encaisse :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères (note 6a)	**(19)**	-
Variations de l'état de la situation financière :		
Diminution (augmentation) des comptes créditeurs et charges à payer	**(503)**	-
Encaisse utilisée pour les activités de fonctionnement	**76**	-
Encaisse nette fournie par le gouvernement du Canada	**76**	-

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Notes aux états financiers (non auditées)

pour l'exercice terminé le 31 mars

1. Pouvoirs et objectifs

Le 22 juin 2017, le projet de loi visant la création du Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement et son Secrétariat a reçu la sanction royale. Sur la recommandation du premier ministre, le gouverneur en conseil a établi le Comité, le 6 octobre 2017, conformément aux décrets 2017-1236, 2017-1237 et 2017-1238. Le Secrétariat a reçu son financement le 11 décembre 2017. Le 6 novembre 2017, le premier ministre a nommé les 11 membres du Comité, provenant des deux chambres du Parlement.

Le Secrétariat apporte son soutien à un comité indépendant de parlementaires qui a le mandat d'examiner les activités de l'appareil de sécurité nationale et du renseignement du Canada. La directrice générale du Secrétariat a été nommée en décembre 2017 et possède le rang et les pouvoirs d'administrateur général de ministère.

Le Secrétariat élabore ses plans et ses priorités en fonction de sa responsabilité essentielle et son programme ci-après :

Responsabilité essentielle

Aider le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement à remplir son mandat. La responsabilité fondamentale du Secrétariat englobe une variété d'activités pour veiller à ce que le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement ait facilement accès à l'information pertinente ainsi qu'à des conseils stratégiques et d'experts pour mener des examens et produire des rapports ainsi que pour voir à la satisfaction des exigences en matière de sécurité.

Programme

Examens : Ce secteur appuie la réalisation d'examens ciblés par le Comité des parlementaires sur la sécurité nationale et le renseignement. Ceci s'effectue en déterminant et sécurisant l'accès à de l'information pertinente, en menant des recherches et en analysant cette information en vue de donner des conseils stratégiques au Comité. Le travail du secteur aide le Comité à examiner le cadre législatif, réglementaire, politique, administratif et financier pour la sécurité nationale et le renseignement, ainsi que de toutes les activités menées par un ministère fédéral qui y sont liées. Il permet aussi d'élaborer des conclusions et des recommandations.

Services internes

Les Services internes comprennent les groupes d'activités et de ressources connexes que le gouvernement fédéral considère comme étant des services à l'appui de programmes ou nécessaires pour permettre à une organisation de s'acquitter de ses obligations générales. Les Services internes désignent les activités et ressources des dix services distincts qui soutiennent l'exécution des programmes au sein de l'organisation, peu importe le modèle de prestation des Services internes utilisé. Ces services sont: Services de gestion des acquisitions, Services de communication, Services de gestion financière, Services de gestion des ressources humaines, Services de gestion de l'information, Services de technologie de l'information, Services juridiques, Services de gestion du matériel, Services de gestion et de surveillance, Services de gestion des biens immobiliers.

2. Sommaire des principales conventions comptables

Ces états financiers ont été préparés conformément aux conventions comptables du gouvernement énoncées ci-après, lesquelles s'appuient sur les normes comptables canadiennes pour le secteur public. La présentation et les résultats qui découlent de l'utilisation des conventions comptables énoncées ne donnent lieu à aucune différence importante par rapport aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales conventions comptables sont les suivantes :

(a) Autorisations parlementaires

Le Secrétariat est financé par le gouvernement du Canada au moyen d'autorisations parlementaires. La présentation des autorisations consenties au Secrétariat ne correspond pas à la présentation des rapports financiers selon les principes comptables généralement reconnus étant donné que les autorisations sont fondées, dans une large mesure, sur les besoins de trésorerie. Par conséquent, les postes comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle ainsi que dans l'État de la situation financière ne sont pas nécessairement les mêmes que ceux qui sont prévus par les autorisations parlementaires. La note 3 présente un rapprochement entre les deux méthodes de présentation des rapports financiers.

2. Sommaire des principales conventions comptables (suite)

(b) Encaisse nette fournie par le gouvernement
Le Secrétariat fonctionne au moyen du Trésor, qui est administré par le Receveur général du Canada. La totalité de l'encaisse reçue par le Secrétariat est déposée au Trésor, et tous les décaissements faits par le Secrétariat sont prélevés sur le Trésor. L'encaisse nette fournie par le gouvernement est la différence entre toutes les entrées de fonds et toutes les sorties de fonds, y compris les opérations entre les ministères au sein du gouvernement fédéral.

(c) Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser)
Le montant à recevoir du Trésor (ou à lui verser) découle d'un écart temporaire entre le moment où une opération affecte les autorisations du Secrétariat et le moment où elle est traitée par le Trésor. Le montant à recevoir du Trésor correspond au montant net de l'encaisse que le Secrétariat a le droit de prélever du Trésor sans autre affectation d'autorisations pour s'acquitter de ses passifs.

(d) Charges
Les charges sont comptabilisées selon la méthode de la comptabilité d'exercice :

- Les services fournis gratuitement par d'autres ministères pour les cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires sont comptabilisés à titre de charges de fonctionnement à leur valeur comptable.

(e) Incertitude relative à la mesure
La préparation des états financiers exige de la direction qu'elle effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés et divulgués au titre des actifs, des passifs et des dépenses dans les états financiers et les notes complémentaires au 31 mars. Les estimations reposent sur des faits et des circonstances, l'historique de la conjoncture économique générale et rend compte de la meilleure estimation du gouvernement concernant le montant connexe à la date des états financiers. Il se pourrait que les résultats réels diffèrent des estimations de manière significative. Les estimations de la direction sont examinées périodiquement et, à mesure que les ajustements deviennent nécessaires, ils sont constatés dans les états financiers de l'exercice où ils sont connus.

3. Autorisations parlementaires

Le Secrétariat reçoit la plus grande partie de son financement au moyen d'autorisations parlementaires annuelles. Les éléments comptabilisés dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle et l'État de la situation financière d'un exercice peuvent être financés au moyen d'autorisations parlementaires qui ont été approuvées au cours d'un exercice précédent, pendant l'exercice en cours ou qui le seront dans un exercice futur. Par conséquent, les résultats des activités de fonctionnement nets du Secrétariat pour l'exercice diffèrent selon qu'ils sont présentés selon le financement octroyé par le gouvernement ou selon la méthode de la comptabilité d'exercice. Les différences sont rapprochées dans les tableaux suivants :

(a) Rapprochement du coût de fonctionnement net et des autorisations utilisées en cours d'exercice

(en milliers de dollars)	**2018**	2017
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	**598**	-
Ajustements pour les postes ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations :		
Services fournis gratuitement par d'autres ministères	**(19)**	-
Total des éléments ayant une incidence sur le coût de fonctionnement net, mais qui n'ont pas d'incidence sur les autorisations	**(19)**	-
Autorisations utilisées en cours d'exercice	**579**	-

(b) Autorisations fournies et utilisées

(en milliers de dollars)	**2018**	2017
Autorisations fournies :		
Crédit 1 - Dépenses du Programme	**4 262**	-
Moins :		
Périmés : Fonctionnement	**(3 683)**	-
Autorisations utilisées en cours d'exercice	**579**	-

4. Créditeurs

Le tableau suivant présente les détails sur des créditeurs du Secrétariat :

(en milliers de dollars)	**2018**	2017
Créditeurs - autres ministères et organismes	**468**	-
Créditeurs - parties externes	**35**	-
Total des créditeurs	**503**	-

5. Obligations contractuelles

Par leur nature, les activités du Secrétariat peuvent donner lieu à des contrats et à des obligations en vertu desquels le Secrétariat sera tenu d'effectuer des paiements échelonnés sur plusieurs années pour mettre en oeuvre ses programmes ou pour l'acquisition de biens ou de services. Voici les principales obligations contractuelles pour lesquelles une estimation raisonnable peut être faite :

(en milliers de dollars)	2019	2020	2021	2022	2023	2024 et ultérieurs	Total
Services professionnels et spéciaux	19	-	-	-	-	-	19
Services de réparation et d'entretien	2 326	-	-	-	-	-	2 326
Information	-	-	-	-	-	-	-
Acquisition de matériel et d'outillage	79	22	-	-	-	-	101
Total	**2 424**	**22**	**-**	**-**	**-**	**-**	**2 446**

6. Opérations entre apparentés

En vertu du principe de propriété commune, le Secrétariat est apparenté à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada. Le Secrétariat conclut des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités et selon des modalités commerciales normales.

De plus, le Secrétariat a conclu une entente avec le Bureau du Conseil privé concernant la prestation de services relatifs aux finances et à l'administration, laquelle est incluse dans les revenus de la section b). En outre, au cours de l'exercice, le Secrétariat a reçu gratuitement des services communs d'autres ministères, comme il est indiqué ci-dessous :

a) Services communs fournis gratuitement par d'autres ministères
Au cours de l'exercice, le Secrétariat a reçu gratuitement des services de certains organismes de services communs relatifs aux cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires. Ces services gratuits ont été constatés comme suit dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle :

(en milliers de dollars)	2018	2017
Cotisations de l'employeur aux régimes de soins de santé et de soins dentaires	**19**	-
Total	**19**	-

Le gouvernement a centralisé certaines de ses activités administratives de manière à optimiser l'efficience et l'efficacité de la prestation des programmes auprès du public. Le gouvernement fait donc appel à des organismes centraux et à des organismes de services communs, de sorte qu'un seul ministère fournisse gratuitement des services à tous les autres ministères et organismes. Les coûts de ces services, qui comprennent les services de paye et d'émission des chèques offerts à tous les ministères et organismes par Services publics et Approvisionnement Canada, ne sont pas inclus dans l'état des résultats et de la situation financière nette ministérielle du Secrétariat. Le coût des services d'infrastructure des technologies de l'information fournis par Services partagés Canada depuis le transfert de responsabilités en novembre 2011 n'est également pas inclus dans l'État des résultats et de la situation financière nette ministérielle du Secrétariat.

b) Autres transactions entre apparentés avec d'autres ministères et organismes

(en milliers de dollars)	2018	2017
Charges	**545**	-

7. Information sectorielle

La présentation de l'information sectorielle est fondée sur les responsabilités du Secrétariat. La présentation par secteur est fondée sur les mêmes conventions comptables décrites à la note 2, Sommaire des principales conventions comptables. Le tableau qui suit présente les charges engagées pour les principales responsabilités par principaux articles de dépenses. Voici les résultats de chaque segment pour la période:

(en milliers de dollars)	*Examens*	*Services internes*	**2018**	2017
Charges				
Services de réparation et d'entretien	330	-	**330**	-
Salaires et avantages sociaux	211	19	**230**	-
Services professionnels et spéciaux	24	-	**24**	-
Transports et communications	9	-	**9**	-
Information	5	-	**5**	-
Total des charges	579	19	**598**	-
Coût de fonctionnement net avant le financement du gouvernement et les transferts	579	19	**598**	-

SECRÉTARIAT DU COMITÉ DES PARLEMENTAIRES SUR LA SÉCURITÉ NATIONALE ET LE RENSEIGNEMENT

Annexe à la Déclaration de responsabilité de la direction englobant le contrôle interne en matière de rapports financiers

1. Introduction

Le présent document résume les mesures prises par le Secrétariat pour maintenir un système efficace de contrôle interne en matière de rapports financiers (CIRF), y compris des renseignements sur la gestion des contrôles internes et les résultats de l'évaluation ainsi que les plans d'action connexes.

Les renseignements détaillés sur les pouvoirs, le mandat et les programmes du Secrétariat peuvent être trouvés dans le Plan ministériel et dans le Rapport ministériel sur le rendement :
https://www.canada.ca/fr/secretariat-comite-parlementaires-securite-nationale-renseignement/organisation/transparence.html

2. Système ministériel de contrôle interne en matière de rapports financiers

2.1 Gestion du contrôle interne

Le Secrétariat reconnaît l'importance de s'assurer que les employés à tous les niveaux comprennent leurs rôles dans le maintien de systèmes efficaces de CIRF et disposent de ce dont ils ont besoin pour assumer leurs responsabilités de façon efficace. L'objectif du Secrétariat consiste à implanter un environnement de contrôle interne au moyen d'une approche axée sur les risques et de ressources spécifiquement allouées à cet effet afin d'atteindre le niveau d'efficacité requis à un coût raisonnable.

L'environnement de contrôle du Secrétariat va perrmettre à son personnel de gérer efficacement les risques en veillant à une sensibilisation accrue, en fournissant des connaissances appropriées ainsi qu'en acquérant des compétences. Cet environnement de contrôle constituera le fondement du CIRF du Secrétariat. Le Secrétariat disposera d'une structure de gouvernance et de responsabilité bien établie pour appuyer les mesures d'évaluation et la surveillance ministérielle de son système de contrôle interne. Un cadre ministériel de contrôle de la gestion interne sera approuvé par la directrice générale et mis en place. Ceci comprend les éléments suivants :

• un cadre de valeurs et d'éthique;
• des structures de responsabilisation organisationnelles liées à la gestion du contrôle interne, à l'appui d'une saine gestion financière, y compris les rôles et responsabilités des cadres supérieurs dans leurs secteurs de responsabilité;
• preuve de l'efficacité des activités de planification et de reddition des comptes, y compris de multiples examens financiers et rapports financiers réguliers à tous les gestionnaires (notamment à la haute direction);
• une gestion intégrée des risques et activités continues de surveillance et d'assurance de la qualité;
• une communication et de la formation continue sur les obligations légales, les politiques et les procédures pour une saine gestion financière et un contrôle efficace des finances;
• une surveillance et des mises à jour régulières en matière de gestion du contrôle interne, s'il y a lieu, ainsi que les résultats de l'évaluation et du plan d'action.

2.2 Ententes de services propres aux états financiers

Le Secrétariat confie à d'autres ministères gouvernementaux le traitement de certaines opérations qui sont consignées dans ses états financiers comme suit :

Ententes courantes :

• Services public et Approvisionnement Canada (SPAC) administre de façon centralisée les versements des salaires et l'approvisionnement en certains biens et services, et fournit des services de gestion des installations;
• Pour le compte de l'employeur, le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT) fournit au Ministère les renseignements nécessaires pour calculer les diverses charges à payer et les provisions, notamment la charge accumulée liée aux indemnités de départ;
• Services partagés Canada (SPC) fournit au Secrétariat des services d'infrastructure de technologie de l'information pour les centres de données et les réseaux. SPC fournit aussi le service pour l'achat et la provision de matériel informatique et de logiciels des appareils technologiques en milieu de travail au Secrétariat. L'étendue et les responsabilités sont décrites dans l'entente interministérielle entre le SPC et le Secrétariat.

Ententes particulières :

• Les transactions financières du Secrétariat sont traitées par le Bureau du Conseil privé (BCP) à partir de leur système financier. L'environnement de contrôle établi pour le Secrétariat est similaire à l'environnement de contrôle du BCP. Par conséquent, les transactions sont pour la plupart sujet au même environnement de contrôle. Ces services sont le sujet du PE entre les deux organisations.

3. Résultats de l'évaluation ministérielle de l'exercice 2017-2018

Étant donné que le Secrétariat fut établie en 2017-2018, l'organisation en est encore à l'étape de l'établissement de ses processus d'affaires et à la mise en application de son environnement de contrôle. Dans les années à venir, un travail significatif sera compléter afin de rencontrer les stages de surveillance continue.

4. Plan d'action ministériel

4.1 Plan d'action pour le prochain exercice et des exercices subséquents

Le Plan triennal de surveillance continue par rotation du Secrétariat prévoit la validation annuelle des processus et contrôles à risque élevé. Il est corrigé en conséquence, au besoin. Le Plan est illustré ci-dessous :

Plan de surveillance continue par rotation pour le contrôle interne en matière de rapports financiers			
Principaux domaines de contrôle	**Test de l'efficacité opérationnelle par rotation**		
	Exercice 2019-2020	**Exercice 2020-2021**	**Exercice 2021-2022**
Accueil	X		
Dépenses de voyage		X	
Paye			X
Créditeurs à la fin de l'exercice et Charges mensuelles		X	
Exercices d'examen budégetaire			X

Note : En 2017-2018 et 2018-2019, la phase d'évaluation des risques, la phase de la documentation et la phase d'évaluation de l'efficacité de la conception sera complétée pour chacun des processus d'affaires identifiés ci-haut. Par conséquent, l'évaluation relative à l'efficacité opérationelle et la vérification continue débutera en 2019-2020. Les niveaux de risques pour les processus d'affaires seront identifiés dans les années futures. Le plan sera mis à jour, au besoin, pour inclure les nouveaux processus d'affaires.